

Comment connaître la qualité de l'eau de votre commune ?

INFOFACTURES

Synthèse de la qualité de l'eau distribuée en 2024

Infofacture, c'est quoi ?

Infofacture est l'appellation donnée à la synthèse annuelle sur la qualité de l'eau distribuée l'année précédente au consommateur. Cette information est transmise aux abonnés par les exploitants des réseaux d'eau potable, en même temps que la facture d'eau.

Cette fiche synthétique d'une page est réalisée par les équipes de l'Agence Régionale de Santé qui suivent une procédure nationale d'exploitation des données du contrôle sanitaire.

Depuis 2023, la forme de cette fiche informative a évolué pour intégrer un **indicateur global annuel sur la qualité de l'eau distribuée**. **4 classes de qualité ont ainsi été définies au niveau national**, chacune associée à une lettre et une couleur, ainsi qu'un message type qualifiant la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

Infofacture, c'est 4 classes de qualité...

Les modalités de calcul, définies au niveau national, sont basées sur la prise en compte des paramètres recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire et faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. **L'indicateur global de qualité correspond au classement le plus défavorable obtenu pour l'ensemble des paramètres contrôlés :**

A : Eau de bonne qualité

- **la classe A** correspond globalement à la conformité de l'eau distribuée dans l'année ;

B : Eau de qualité convenable

- **la classe B** correspond à un dépassement ponctuel d'une limite de qualité sans risque pour la santé ;

C : Eau de qualité insuffisante

- **la classe C** correspond à des dépassements récurrents d'une limite de qualité réglementaire mais inférieurs aux seuils sanitaires ;

D : Eau de mauvaise qualité

- **la classe D** correspond à des dépassements des seuils sanitaires ayant donné lieu à des restrictions d'usage.

Chaque infofacture comprend **5 paramètres communs** à l'ensemble des synthèses établies dans le Grand Est (sauf cas particuliers) : **bactériologie, nitrates, pesticides, dureté et fluor**. Elle est complétée par 1 ou 2 autres paramètres choisis selon la situation du réseau d'eau potable concerné.

Particularités des infofactures 2024 : dans les départements 08, 51, 52, 54, 57, 68, le **métabolite R471811 du pesticide chlorothalonil** a été ajouté à la liste du contrôle sanitaire en janvier 2024. Certains contrôles réalisés ont pu faire apparaître des non-conformités sur des réseaux de distribution. Depuis l'avis de l'ANSES d'avril 2024, ce paramètre est classé comme métabolite non-pertinent, donc non soumis à la limite de qualité de 0,1 µg/l. Désormais, aucune non-conformité n'est identifiée en Grand Est pour ce paramètre. Toutefois, les non-conformités établies sur la période de janvier à avril 2024 selon les connaissances scientifiques du moment justifient l'éventuelle évolution du classement de la qualité de l'eau.

Depuis avril 2024, concernant ce paramètre, aucune non-conformité n'est établie et l'eau peut être consommée par tous

→ Pour accéder à la fiche bilan de votre commune : [consulter le site AtlaSanté](#)

→ Plus d'informations : [Eau du robinet](#) / [La qualité de l'eau potable](#) / [Derniers résultats détaillés d'analyse de la qualité de l'eau de votre commune](#)